

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

ⵎⴰⵔ ⵏ ⵓⵔⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵔⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵔⵎⴰⵏ
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

Promouvoir la lecture, urgence et nécessité

Auto-saisine n°40/2019



Promouvoir la lecture, urgence et nécessité

Auto-saisine n°40/2019

Conformément à l'article 6 de la loi organique n°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi, afin de préparer un rapport sur la promotion de la lecture.

Dans ce cadre, le Bureau du Conseil a confié à la Commission chargée de la société du savoir et de l'information l'élaboration d'un rapport sur le sujet.

Lors de sa 99^e Session Ordinaire tenue le 27 juin 2019, l'Assemblée Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental a adopté à l'unanimité le rapport intitulé « ***promouvoir la lecture, urgence et nécessité*** », dont est extrait cet avis.

Synthèse

La lecture est un outil qui permet la participation au développement économique et social d'une nation et sa maîtrise tout au long de la vie est une nécessité.

Le rapport du CESE sur « Promouvoir la lecture, urgence et nécessité » constate, à l'échelle de notre pays, le déclin de la lecture et des activités aidant à consolider et enrichir le savoir et les connaissances du citoyen.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, tels que : l'absence d'un environnement familial et d'un système éducatif favorisant le développement du goût de la lecture, le nombre insuffisant de bibliothèques scolaires, de bibliothèques publiques et de lieux de vie dédiés et une production nationale très limitée.

Partant de ces faiblesses, des actions et initiatives ont été déployées tant par les pouvoirs publics que par les acteurs de la société civile pour promouvoir la lecture. Il est permis de rappeler les efforts consentis pour le développement d'infrastructures, l'élaboration de programmes de soutien au secteur de l'édition et du livre, l'organisation de prix de lecture et de manifestations dédiées au livre (SIEL) et la participation aux concours et tests internationaux de lecture (Arabic Reading Challenge...).

Cependant, ces actions ne permettent pas la mise en place d'une véritable dynamique nationale de promotion de la lecture au sein de la société marocaine.

C'est ainsi que ce rapport préconise de déployer progressivement une stratégie nationale concertée de promotion de la lecture **en tout lieu et tout au long de la vie**. Parmi les mesures proposées, il convient de citer :

- l'organisation des assises nationales sur les différentes fonctionnalités de la lecture, dans la perspective d'élaborer une politique publique intégrée et partagée par l'ensemble des acteurs concernés ;
- la prise en charge explicite de la promotion de la lecture dans le cadre de la politique de développement territorial ;
- le soutien de la société civile pour développer, au niveau de chaque collectivité territoriale un programme d'encouragement de la lecture sous différents supports ;
- la promotion de la production et la distribution d'ouvrages et d'auteurs marocains en mettant en œuvre des programmes d'encouragement comme l'octroi des prix et de subventions à diverses catégories d'ouvrages ;
- la mise en place des bibliothèques en ligne gratuites pour la promotion du patrimoine culturel national et international ;

- le développement de l'utilisation du braille et des moyens alternatifs permis par les nouveaux outils numériques pour rendre accessibles les documents officiels pour les personnes ayant des déficiences visuelles ;
- le lancement d'une initiative nationale de promotion des startups impliquées dans la création d'outils et d'applications numériques dédiés, en vue d'engager le plus grand nombre de personnes à lire, en prenant en compte leurs besoins particuliers.

Introduction

La lecture est un outil qui permet la participation au développement économique et social et sa maîtrise tout au long de la vie est une nécessité. Les évolutions techniques récentes modifient les activités liées à la lecture ainsi que ses différentes fonctionnalités, partout et sur les plans économique, social et culturel. S'il est vrai que la lecture reste une compétence fondamentale, qui s'acquiert à l'école et relève donc de l'éducation nationale, elle nécessite d'engager tous les acteurs sociaux et institutionnels pour la renforcer.

Les diverses fonctionnalités de la lecture se trouvent aujourd'hui modifiées par la révolution numérique. Ce changement profond de l'acte de lecture donnerait alors tout son sens au concept de « littératie », c'est-à-dire « la capacité à la fois de lire, de comprendre et d'utiliser l'information à des fins adéquates »¹.

Au Maroc, à l'instar de beaucoup de pays, plusieurs enquêtes et études soulignent que les Marocains ne lisent pas, ou très peu, que les habitudes de lecture en famille sont rares, que l'achat de livres n'est pas une priorité chez un grand nombre d'entre eux ; cela a d'ailleurs conduit à la fermeture d'un grand nombre de librairies. De surcroît, le secteur de l'édition, qui produit un nombre modeste de publications, connaît aussi des difficultés. Cette situation nationale doit être améliorée, et cela d'autant plus que l'adaptation à la lecture numérique ou à l'utilisation des outils numériques est une transition nécessaire qu'il faut prendre en compte dans cette perspective difficile, qui explique en partie le peu d'appétence pour la lecture.

L'objectif général de ce rapport est d'analyser la situation de la lecture au Maroc, à l'ère de la révolution numérique, en se fondant sur les modifications de son exercice, de ses fonctionnalités et de son impact. Cette analyse conduit à définir des actions pour promouvoir la lecture et à engager tous les acteurs et décideurs publics et privés dans la mise en œuvre de ces actions. Il s'agit de recommandations pratiques permettant de mettre en place progressivement une stratégie nationale concertée pour promouvoir la lecture, partout et tout au long de la vie. Cela doit se traduire dans des plans d'action et de promotion précis et destinés aux diverses catégories de la population.

1 - La publication de l'UNESCO de 2006, Education pour tous, qui fournissait un bilan à mi-parcours de leur campagne décennale de littératie, énonçait quatre interprétations distinctes de la littératie :

- la littératie comme un ensemble autonome de capacités ;
- la littératie appliquée, pratiquée et mise en situation ;
- la littératie en tant que processus d'apprentissage ;
- la littératie en tant que texte.

La lecture au Maroc : état des lieux

La maîtrise de la lecture dès le plus jeune âge a des effets positifs sur le long terme. En effet, les enfants qui ont fréquenté l'école maternelle dès l'âge de trois ans obtiennent de meilleurs résultats plus tard. De même, les enfants éduqués dans un environnement familial favorable, où les parents les ont souvent fait participer à des activités de lecture précoces, atteignent par la suite des performances moyennes plus élevées en matière de lecture.

Selon une enquête réalisée en 2016², 48,2% des personnes questionnées ne lisent pas les journaux, contre 15 % qui les lisent de façon quotidienne ; 10,6 % ne les lisent que rarement et 26,2 % les lisent environ deux fois par semaine. Par ailleurs, 64,3 % de Marocains n'ont acheté aucun livre au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, contre 35,7 % qui ont fait l'achat de livres durant la même période. Le rapport Arab Reading Index 2016³ indique que les Marocains consacrent à peine 57 heures à la lecture durant l'année. Le Maroc dépasse pourtant la moyenne dans le monde arabe qui est de 32,24 heures par an. L'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, réalisée en 2013-2014 sur l'ensemble du territoire national par le Haut-Commissariat au Plan (cette enquête ne ciblait pas précisément la lecture), montre que les Marocains dépensent au titre de l'enseignement, de la culture et des loisirs, respectivement 2,8% et 6,6% de leurs budgets⁴. Par ailleurs, moins de 3% des enfants de 7 à 14 ans pratiquent la lecture, alors qu'ils passent en moyenne trois heures par jour à regarder la télévision. Le milieu socio-économique qui joue un rôle important ne favorise pas souvent les enfants. En effet, 38% des écoliers marocains possèdent quelques ressources de lecture chez eux, contre 61% qui n'en possèdent guère. D'autres facteurs socio-économiques entravent le développement de la lecture : les conditions de logement, les transports en commun et les espaces publics peu propices à la lecture.

Exposer et débattre de l'état du système éducatif marocain n'est pas l'objectif de ce rapport du CESE. Néanmoins, il est difficile de promouvoir la lecture sans évoquer l'école, le lieu où un enfant apprend à reconnaître des lettres, puis à les associer en mots, puis à comprendre des textes de plus en plus complexes. Les résultats de l'étude internationale PIRLS 2016, qui mesure les compétences en lecture scolaire, placent la Russie en tête, suivie de Singapour et de Hong Kong. Dans ce classement mondial, le Maroc arrive à la 48^e place, juste devant l'Égypte (49^e place) et l'Afrique du Sud (50^e). Il convient toutefois de relever que le score du Maroc a progressé par rapport à PIRLS 2011.

Parmi les initiatives pour encourager la lecture, le ministère de l'éducation nationale a lancé le projet « Lecture pour la réussite », avec une équipe de 40 personnes, soutenue par une expertise nationale et internationale. Et ce dans le cadre de la stratégie 2015-2030 pour la mise à niveau

2 - Les pratiques culturelles des Marocains, étude réalisée par Aicha Nouri et Mohamed Sammouni, entre le 17 décembre 2015 et le 30 juin 2016.

3 - Empowered Lives; Resilient Nations, Mohammed bin Rashid Al Maktoum, 2016. Arab Reading Index 2016, publié par le bureau régional MENA du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fondation Mohammed bin Rashid Al Maktoum.

4 - HCP, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, réalisée sur l'ensemble du territoire national auprès d'un échantillon de 16.000 ménages, entre juillet 2013 et juin 2014. D'autre part, selon les résultats de l'enquête réalisée par le HCP, Les indicateurs sociaux du Maroc, 2018, p.80, le Marocain âgé de 15 ans et plus passe quotidiennement, en moyenne, 2h14 minutes devant son poste de télévision, soit 33,6% de son temps libre. Il ne consacre que 2 minutes par jour respectivement à l'exercice physique et à la lecture.

de l'éducation nationale. Pour ce qui est des bibliothèques scolaires, il est constaté qu'une grande partie des bibliothèques, médiathèques et centres de documentation des écoles et des lycées ne possèdent pas une offre suffisante de lecture pour les élèves. Quand des livres existent, ils ne sont guère choisis par des bibliothécaires ou des pédagogues en fonction des besoins d'apprentissage des écoliers. Quant aux lieux de vie, le plus souvent ces lieux ne sont pas aménagés de manière à favoriser l'activité de lecture.

Le Maroc disposait en 2016 de 609 bibliothèques publiques, pour une population de 34 millions d'habitants ; 329 de ces établissements, dont 21 grandes médiathèques et des points de lecture dans des régions montagneuses et en milieu carcéral, dépendent du ministère de la culture⁵. En grande partie, ces bibliothèques ont été créées en partenariat avec les collectivités locales, les associations ou la Fondation Mohammed V pour la réinsertion des détenus. Par leur nombre, comme par la qualité de leur service, ces bibliothèques sont bien en-deçà des défis du contexte marocain et des normes internationales.

Ce réseau de bibliothèques dispose de 1.558.400 titres, avec une capacité d'accueil de 12.200 places assises pour 109.472 inscrits. Cependant, le guide édité par le ministère de la culture ne donne pas d'informations précises sur chacune des bibliothèques. Il n'existe pas non plus de rapport d'activité des bibliothèques publiques qui permettrait une évaluation de leur action⁶.

La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a déployé des efforts considérables pour mettre en valeur son patrimoine documentaire et lui assurer une plus grande visibilité. Ainsi, ce sont plus de 4.600.000 pages de manuscrits qui ont été numérisées durant la période 2012-2016, enrichissant la bibliothèque numérique du Maroc, qui compte également 550.000 pages numérisées de collections, de périodiques et de monographies. D'autre part, la BNRM constitue un espace d'échanges culturels et de rencontres entre différents courants intellectuels et culturels.

Les bibliothèques publiques du Maroc doivent être renforcées, en raison de leur rôle dans la promotion de la lecture et dans la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme. En offrant un espace convivial pour pratiquer et découvrir diverses activités liées à la lecture, Ces bibliothèques ont pour vocation de créer et favoriser un environnement alphabétisé

Dans le marché éditorial national, l'édition à compte d'auteur représente plus de 26% de la production imprimée. Selon le rapport 2017-2018 de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud, 794 titres ont été publiés (littérature, sciences humaines et sociales) à compte d'auteur. La nature même de ces publications limite souvent leur diffusion à la ville de résidence de l'auteur et au cercle de ses relations. Selon l'Union des Ecrivains du Maroc (UEM), plusieurs auteurs, y compris des auteurs confirmés, éditent eux-mêmes leurs livres. Les professionnels de l'édition sont découragés par des capacités financières limitées, des difficultés commerciales, et par la rareté relative des écrits ou de projets d'édition intéressants. De surcroît, les critères de sélection des manuscrits soumis aux éditeurs manquent souvent de rigueur.

5 - Source : ministère de la culture.

6 - Rapport de la Cour des comptes au titre des années 2016 et 2017.

Selon les professionnels auditionnés par la Commission⁷, le nombre de librairies dans la capitale économique du Maroc, Casablanca, a régressé de 65 en 1987 – pourtant une date emblématique avec le lancement du salon du livre – à 15 en 2016. Une des plus importantes librairies encore en activité à Rabat a vu son chiffre d'affaires baisser de 25% entre 2012 et 2017 ; son activité est principalement soutenue par les ventes en période de rentrée scolaire, qui représentent 30% de son chiffre d'affaires annuel. L'activité des librairies est affectée par le non-respect du droit de la propriété intellectuelle, en raison notamment du piratage, de l'importation illégale de livres et leur commercialisation à bas prix dans un circuit informel.

Au titre de l'année 2018, 552 projets d'édition sur 943 dossiers ont bénéficié d'une subvention du ministère de la culture et de la communication, pour un montant total de 9 millions de dirhams. Le programme de soutien au secteur de l'édition et du livre, mis en place en 2014, avait fixé pour objectif de soutenir les projets d'édition de livres, de favoriser les publications et ouvrages d'auteurs marocains et de contribuer à mettre le livre à la portée de tous. L'examen d'un échantillon de dossiers de subventions montre que le ministère de la culture et de la communication n'a pas prévu des procédures pour le suivi des obligations prévues dans les contrats, ni pour les éventuelles sanctions en cas de non-respect des termes de ces contrats⁸.

Selon les professionnels, il existe 60 maisons d'édition au Maroc, dont une vingtaine ayant une activité régulière et publiant au moins 15 titres par an. L'axe Rabat – Casablanca se caractérise par une concentration d'éditeurs (63,45%). Le tirage des livres publiés est modeste : selon les professionnels auditionnés par la Commission, le tirage moyen d'un livre serait passé de 2.000 exemplaires il y a quelques années à 550 actuellement. Et, le plus souvent, la publication se limite à une seule édition.

Au Maroc, la crise de la lecture n'épargne pas la presse écrite : la diminution régulière des ventes de la presse écrite est confirmée par les derniers chiffres de l'Organisme de justification de la diffusion (OJD-Maroc). Ce déclin de la presse écrite est un phénomène international, qui est en partie imputé à l'avènement du numérique et à la concurrence de l'Internet et de la presse électronique.

Les médias sont aussi interpellés par la cause de la promotion de la lecture. Malgré la programmation de quelques émissions culturelles spécialisées, il est question de poursuivre les efforts déployés pour donner une place prioritaire à la lecture et à sa promotion dans le paysage audiovisuel marocain.

Le Prix du livre du Maroc est un prix littéraire créé le 27 septembre 1962 ; il est devenu le seul sinon le principal outil de diffusion et de soutien du livre. La version 2018 de ce prix comprend les genres suivants : sciences humaines ; sciences sociales ; études littéraires, artistiques et linguistiques ; poésie ; littérature (roman, histoire, pièce de théâtre) ; traduction ; création littéraire amazigh ; études dans le domaine de la culture amazigh ; livre pour enfants et jeunes.

7 - Audition le 29 mars 2018 d'Abdelkader Retnani, directeur général de la librairie « Le Carrefour des Livres », d'Ilham Zhiri, gérante de « Imprimerie El Maârif Al Jadida », de Faouzi Slaoui, gérant de « Librairie Livre Service » et de Hammouda Bourhaleb, directeur général du « Groupe Librairie des Ecoles ».

8 - Rapport de la Cour des comptes au titre des années 2016 et 2017.

En outre, le Salon international de l'édition et du livre (SIEL), organisé pour la première fois en 1987, est un événement culturel important qui offre au public marocain la possibilité d'être informé des dernières publications et de côtoyer des auteurs de livres.

Le SIEL pourrait rencontrer un plus grand succès s'il devenait un forum annuel d'échange et de promotion effective de la lecture. Cela permettrait au livre et à d'autres supports de la lecture de circuler et aux auteurs d'être proches d'un plus grand nombre de lecteurs potentiels.

L'étude a permis aussi de prendre connaissance des principales actions et initiatives prises pour promouvoir la lecture, au niveau national, régional et local. , Ainsi les instituts et les centres culturels étrangers installés au Maroc jouent un rôle significatif dans l'accès aux langues, aux loisirs culturels et à la lecture. Leur rayonnement se limite toutefois aux grandes villes. Par ailleurs, la coopération entre le Maroc et la France a permis aussi de lancer, au début des années 2000, le Projet d'appui à la lecture publique, grâce au Fonds de solidarité prioritaire. C'est ainsi que 20 médiathèques ont été ouvertes dans des chefs-lieux de régions pour promouvoir des sites culturels de proximité, tandis que le ministère de la culture a entamé en 2012 d'espaces culturels, de loisirs et de lecture pour les jeunes dans plusieurs villes et communes rurales.

Dans le cadre du projet Lecture pour la réussite, initié par le ministère de l'éducation nationale, une première expérience a été menée entre 2015 et 2017. Cette expérience a concerné les première et deuxième années de 90 écoles primaires. Les résultats de cette première expérience ayant été jugés satisfaisants, elle sera généralisée, à compter de l'année scolaire 2018-2019, en troisième et quatrième années de l'enseignement primaire.

Le ministère s'est aussi engagé dans un projet de coopération avec les Emirats arabes unis, pays à l'initiative de Arabic Reading Challenge, qui a pour but d'inciter les enfants et les jeunes dans le monde arabe à lire. En 2018, le prix annuel Arabic Reading Challenge a récompensé une fillette marocaine âgée de neuf ans, Meriem Amjoune. Ce concours de lecture a été organisé dans plusieurs pays arabes pour choisir les candidats qui participent à la phase finale du prix à Dubaï. La jeune marocaine lauréate du prix a été récompensée pour avoir lu une cinquantaine de livres lors de la compétition nationale.

Les Académies régionales de l'éducation et la formation (AREF) mènent aussi des activités de promotion de la lecture. Elles supervisent en particulier les établissements scolaires qui participent au concours Arabic Reading Challenge. Certaines des activités initiées par les AREF font appel à la société civile. Néanmoins, la portée de ces initiatives est encore limitée et l'action des AREF dans le domaine de la promotion de la lecture ne relève pas d'une politique bien établie et orientée sur les résultats ; il manque en effet des plans d'actions et un système d'évaluation.

Le ministère des Habous et des affaires islamiques est chargé depuis l'an 2000 d'un programme d'alphabétisation au sein des mosquées. Le programme s'adresse aux citoyens qui n'ont jamais été scolarisés ou qui ont abandonné l'école. Ce programme d'alphabétisation ne manque pas d'ambition, sauf que son rendement serait meilleur s'il est remédié :

- à l'absence d'un recours systématique à des études scientifiques pour identifier les besoins spécifiques des apprenants et pour concevoir une offre de programme adaptée à chaque catégorie ;

- à l'absence d'un tableau de bord, avec des indicateurs précis, pour évaluer les performances du programme et mesurer son impact réel sur les apprenants et sur le développement du pays ;
- au faible degré d'innovation (mise en place des outils et des applications numériques) ;
- à la faible participation des hommes.

De création récente (en 2013), l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA) a pour mission principale de mettre en place une stratégie nationale de lutte contre l'alphabétisme et de coordonner les actions des différents intervenants dans ce domaine. L'objectif de ses actions est de réduire le taux d'analphabétisme au Maroc, qui atteint, selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat au Plan, 32% de la population âgée de 10 ans et plus (44,7% en milieu rural). Il est difficile à l'heure actuelle d'établir le bilan d'une jeune institution comme l'ANLCA, qui a pris un certain temps pour mettre en place ses structures et qui dispose d'un effectif et de moyens financiers limités. Pour sa part, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse avait lancé en 2004 la campagne le Temps du livre, destinée à collecter des livres pour les bibliothèques des maisons de jeunes.

Certaines ONG et citoyens cherchent à développer la culture de la lecture grâce à des opérations de sensibilisation ou de dons de livres. . Il est possible de citer comme exemple l'Association marocaine pour la solidarité et le développement durable, qui est une association d'étudiants de la Faculté des Sciences de Rabat, travaillant dans le domaine du développement socio-économique. L'association a financé la salle culturelle Entr'act dans la commune rurale de Sidi Moussa El Majdoub (province de Mohammedia) qui se compose de trois espaces modulables.

Depuis sa création, l'Association a construit huit bibliothèques scolaires, cinq petites bibliothèques publiques, cinq bibliothèques dans les maisons des étudiants. Elle a organisé plusieurs sessions de formation ainsi que des activités autour de la lecture de livres. Elle a également été sollicitée pour la mise en place de 39 espaces de lecture dans des écoles rurales et de deux bibliothèques scolaires.

Concernant les initiatives qui encouragent les citoyens à lire pendant qu'ils utilisent les transports, il y a lieu de mentionner l'initiative Qra Tewel, lancée en 2015 dans le tramway de Casablanca. Les voyageurs empruntant ce tramway ont la possibilité, durant une semaine, de profiter gratuitement d'un fonds de 5.000 livres, journaux et magazines sont également proposés gracieusement par la société de transport.

Le Réseau de lecture au Maroc est une ONG créée en 2013 ; c'est un collectif d'associations qui milite pour promouvoir le livre et la lecture au Maroc. Le réseau organise chaque année le Prix national de la lecture qui vise à « consacrer la place de la lecture au sein de la société ». La présidente de ce réseau a été entendue par la Commission⁹. Deux autres initiatives, Biblio-plage à Agadir et à El-Jadida, consistent à organiser durant l'été des activités de lecture dans des bibliothèques de plage. A cette occasion, des centaines de livres sont offerts et des débats sont organisés. . Quant à l'expérience du réseau des cafés littéraires au Maroc, sept cafés ont été créés depuis juin 2015 pour atteindre le nombre de 32 cafés actuellement. Les cafés littéraires apportent une ouverture sur les activités culturelles et visent à attirer un public qui n'est pas habitué à la lecture.

9 - Audition de Rachida Rocky, professeur universitaire et présidente du « Réseau de lecture au Maroc. »

L'Association Roa a ouvert, en novembre 2014, un espace dédié aux publications en «Braille» pour les non-voyants et malvoyants¹⁰. Cet espace facilite l'accès des non-voyants et malvoyants à la connaissance et à l'acquisition de nouvelles compétences. Cette initiative intervient en application du Traité de Marrakech adopté le 27 juin 2013. Une étude réalisée par l'Association marocaine pour la réadaptation des déficients visuels (AMARDEV)¹¹ confirme qu'un alphabet tactile est un outil-clé pour cet accès. L'expérience de la société civile en matière de promotion de la lecture est assez riche pour donner des orientations pour des actions futures. Cette expérience nécessite une évaluation objective et un élargissement de sa portée ; elle mérite aussi un soutien, de la part de l'Etat et du secteur privé. Le partenariat bipartite ou tripartite (entre l'Etat, le secteur privé et la société civile) ne peut qu'avoir des retombées positives sur la promotion de la lecture.

L'usage des outils numériques est bien un nouveau mode de lecture, orienté vers des textes courts (voire très courts pour certains réseaux sociaux), ciblés et qui ont un intérêt direct et immédiat pour le lecteur. De plus, les contenus numériques sont souvent un mélange de textes et d'éléments multimédias, qui incorporent son, image et vidéo. L'utilisateur a alors à sa disposition une nouvelle forme de contenu, complémentaire de l'écrit traditionnel sur papier. Le numérique apporte une nouveauté : la technique du «lien hypertexte» qui permet de naviguer de contenu en contenu, soit pour approfondir un concept, soit pour découvrir des contenus insoupçonnés en début de lecture. On arrive ici au cœur de l'intérêt du numérique: la disponibilité de plus de ressources de lecture que n'en contient la plus grande des bibliothèques. Aujourd'hui, le volume de ces ressources disponibles en ligne dépasse tout ce que les bibliothécaires les plus audacieux auraient imaginé. De surcroît, la plupart de ces contenus sont accessibles gratuitement.

Toutefois, la lecture numérique ne remplace pas la lecture traditionnelle sur support papier. En effet, lire sur support papier induit une meilleure représentation mentale du contenu et une compréhension supérieure à ce que permet la lecture sur support numérique. La lecture de livres, de textes longs ou complexes, peut s'effectuer sur papier ou en ligne. Mais, dans les deux cas, ce type de lecture demande des efforts de concentration, de mémorisation et d'interprétation des textes. Ces efforts deviennent impossibles, si les compétences de lecture de référence (PIRLS) ne sont pas déjà acquises ou si la lecture en ligne est trop difficile ou inconfortable. Relever le défi de savoir tirer le meilleur parti de la lecture papier et de la lecture numérique est d'abord une question d'éducation. Il s'agit ensuite de trouver un équilibre entre la lecture sur papier et la lecture numérique.

Le livre numérique ou e-book est un livre édité et diffusé sous un format électronique. Il se présente sous forme d'un fichier qui peut être téléchargé, stocké et lu sur des supports de lecture numérique comme les smartphones, les tablettes, les liseuses et les ordinateurs. Par ses caractéristiques techniques et économiques, ses modalités propres de production, de distribution et de diffusion, le livre électronique incite les éditeurs à repenser leur métier et à adapter leur offre. Au Maroc, le secteur du livre numérique est encore embryonnaire. Le Ministère de la culture et de la communication rapporte que 2% seulement des titres exposés au Salon international de l'édition et du livre en 2018 étaient des œuvres numériques.

10 - Source : ministère de la culture et de la communication.

11 - Accessibilité aux filières de l'enseignement supérieur et perspectives d'autonomisation. Rapport de recherche sur la situation des malvoyants et non-voyants de l'Université Hassan II à Casablanca, 2014.

Une bibliothèque numérique est une plate-forme qui fournit un service d'accès numérique aux lecteurs et leur propose des ressources de lecture organisées et structurées. Les ressources proviennent de collections physiques numérisées et de documents numériques. Comme tout instrument au service de la lecture, une bibliothèque numérique requiert des moyens humains et matériels. Les missions des bibliothèques classiques se transposent ainsi dans le monde numérique. D'ailleurs, le plus souvent, une bibliothèque numérique se présente comme le prolongement d'une bibliothèque classique.

L'évolution engendrée par la bibliothèque numérique dans le monde doit inciter les pouvoirs publics au Maroc à agir en vue de préserver le patrimoine national (livres, revues, journaux et toutes sortes de supports) ; à assurer la conservation et la diffusion de la production intellectuelle nationale ; à mettre à la disposition des lecteurs, au Maroc et ailleurs, un fonds documentaire plus riche. Le ministère de la culture et de la communication devrait doter le Réseau de lecture publique (bibliothèques publiques) d'une plate-forme numérique permettant de partager les ressources disponibles pour la promotion de la lecture. Le département de l'éducation nationale pourrait aussi relier les bibliothèques scolaires entre elles et créer ainsi une bibliothèque scolaire numérique nationale, à laquelle pourraient avoir accès les élèves, 24 heures sur 24, dans tout le pays.

L'outil numérique, peu coûteux et largement adopté et diffusé au sein de la population marocaine, est un moyen simple qui permet d'accéder rapidement à des contenus à lire et de développer les capacités de lecture grâce à des logiciels d'apprentissage ou d'aide à l'accès au contenu écrit. L'outil numérique a également engendré de nouveaux modes de lecture, privilégiant les textes courts et l'échange direct entre personnes.

Recommandations pour une promotion efficace, durable et inclusive de la lecture

Les environnements de promotion de la lecture (famille, école, bibliothèques scolaires et publiques, chaîne de valeur de l'édition, environnement socio-économique) et les initiatives entreprises à cet effet aux niveaux national, régional et local pour accroître la « littératie », ainsi que les enseignements tirés de quelques bonnes pratiques au niveau international, conduisent à proposer deux types de recommandations ; les recommandations à caractère stratégique et les recommandations opérationnelles :

Recommandations à caractère stratégique :

1. Mettre la promotion de la lecture parmi les priorités nationales et l'inscrire dans les politiques publiques

- Doter la promotion de la lecture d'un cadre institutionnel et législatif approprié.
- Organiser des assises nationales sur les différentes fonctionnalités de la lecture, dans la perspective d'élaborer une politique publique intégrée et partagée par l'ensemble des acteurs concernés, tout en intégrant les actions de promotion de la lecture.
- Décliner cette politique en plans d'action en mettant en place des contrats-programmes avec les départements concernés, en particulier ceux de la culture, de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement social. Ces contrats devraient comprendre les éléments suivants :
 - L'engagement effectif de l'Administration dans la mise en œuvre de la politique et des plans d'action visant la promotion de la lecture ;
 - L'encouragement des pratiques de la lecture en famille, y compris l'éveil à la lecture, et création d'activités adaptées aux jeunes et aux personnes ayant des besoins spécifiques, notamment en facilitant l'accès des aveugles et déficients visuels à la lecture des textes imprimés par des moyens adaptés ;
 - La réhabilitation des bibliothèques scolaires, en les dotant de nouvelles ressources documentaires, et en consolidant leur informatisation et leur mise en réseau.
 - Le développement de programmes de formation aux métiers du livre.
- Soutenir la société civile pour développer, au niveau de chaque collectivité territoriale un programme d'encouragement de la lecture sous différents supports ;
- Faire de la promotion de la lecture une action majeure de la nouvelle politique du développement territorial en encourageant l'élaboration de conventions entre les régions et l'État dans le cadre des plans de développement régionaux (PDR), en mettant l'accent sur le monde rural et sur les jeunes issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins spécifiques, et en repensant le rôle des bibliothèques (au-delà de l'emprunt des livres) pour les adapter aux changements sociaux et à l'évolution des attentes des usagers ;
- Réserver au niveau des collectivités locales un budget spécial promotion de la lecture, par commune ou groupement de communes ;

- Inciter le secteur privé (dans le cadre de la RSE) à investir dans les bibliothèques scolaires et les centres culturels, ainsi que dans les espaces de lecture dans les différents lieux de vie.
- Soutenir des travaux de recherche, dans différentes disciplines (neurosciences, sociologie et anthropologie), qui concernent le monde de la lecture.

Recommandations opérationnelles :

La révolution numérique et le développement des outils connectés ont profondément changé l'accès à l'information et au savoir ainsi que la communication. Ces outils sont d'un usage simple, peu coûteux et largement adoptés et diffusés au sein de la population.

Sur ce volet, le Conseil recommande ce qui suit :

1. Inciter les acteurs publics et privés à utiliser tous les outils et méthodes, en particulier numériques, pour améliorer et étendre l'ensemble des modes de lecture. Pour cela, il convient de :

- Encourager la création d'un contenu numérique adapté à la lecture en ligne, qui soit en cohérence avec les nouvelles modalités de lecture et qui offre aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment la production marocaine ;
- Mettre en place des bibliothèques en ligne gratuites pour la promotion du patrimoine culturel national et international dans le cadre du service universel et en partenariat avec les opérateurs de télécommunication et le ministère de la culture et de la communication ;
- Mettre en réseau les bibliothèques existantes et soutenir les associations et les étudiants bénévoles par des formations aux métiers de bibliothécaires et à l'accompagnement des usagers des bibliothèques ;
- Développer l'utilisation du braille et des moyens alternatifs permis par les nouveaux outils numériques pour rendre accessibles les documents officiels pour les personnes ayant des déficiences visuelles ;
- Lancer une initiative nationale de promotion des startups impliquées dans la création d'outils et d'applications numériques dédiés, en vue d'engager le plus grand nombre de personnes à lire, en prenant en compte leurs besoins particuliers ;
- Soutenir des programmes de recherche en intelligence artificielle visant à développer les fonctionnalités de la lecture ;
- Encourager le développement d'outils innovants visant à réduire de façon substantielle l'analphabétisme, à améliorer la qualité des apprentissages et à évaluer les acquis des apprenants ;
- Mettre en place un espace numérique (sites web, outils de collaboration) pour le soutien et le partage d'expérience entre les bibliothèques et les professionnels de l'édition ;
- Mettre en place un programme de formation et d'accompagnement par la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc pour appuyer et accompagner les bibliothèques au niveau national.

2. Promouvoir la production et la distribution d'ouvrages

A ce propos, le Conseil considère qu'il est indispensable de :

- Soutenir par des mesures incitatives l'édition et les projets de livres, en favorisant les publications et ouvrages d'auteurs marocains, en vue de mettre le livre à la portée de tous ;
- Promouvoir la production et la distribution d'ouvrages d'auteurs marocains en mettant en œuvre des programmes d'encouragement comme l'octroi des prix et de subventions à diverses catégories d'ouvrages et inciter les journaux et revues à publier une version en ligne de leurs contenus ;
- Doter les auteurs d'un statut qui incite à la création et procure des droits sociaux et professionnels ;
- Inciter les journaux et revues à publier une version en ligne de leurs contenus ;
- Organiser des activités régulières de promotion de la lecture (et de l'écriture) au sein de l'école (compétitions entre écoles, prix, clubs de lecture, etc.), en collaboration avec les associations des parents, la société civile, les auteurs et les professionnels de l'édition et les collectivités territoriales ;
- Organiser des campagnes de promotion, au niveau national, d'ouvrages nouvellement parus ;
- Mettre en concurrence, par appel à projets, des structures associatives et des entreprises pour proposer des projets d'animation dans les différents lieux de vie (bibliothèques, cafés de lecture, lieux de travail...).
- Fixer un calendrier annuel d'une semaine nationale de la lecture, en concertation avec le ministère de la culture et de la communication et la BRNM.

Annexes

Annexe 1 : liste des membres de la Commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information

Président de la Commission	Alaoui Amine Mounir
Rapporteur	Abdallah Deguig
Membres	Abaddi Ahmed Ayouch Nabil Bahanniss Ahmed Benchaaboun Mohamed Benhamza Mustapha Benkaddour Mohammed Benwakrim Latifa Berbich Laila Bouzaachane Ali Hansali Lahcen Hatchuel Armand Iouy Abdelaziz Khlafa Mustapha Mouttaqi Abdellah Sasson Albert Wakrim Mohamed Zoubeir Hajbouha
Expert	Mostafa Ennahhal

Annexe 2 : liste des personnalités invitées pour les auditions

Abdelkader Retnani, Directeur général	Le Carrefour des Livres
Ilham Zhiri, Gérante	Imprimerie El Maârif Al Jadida
Faouzi Slaoui	Librairie Livre Service
Hammouda Bourhaleb, Directeur général	Groupe Librairie des Ecoles
Mayte Azorin, Responsable de la bibliothèque	Instituto Cervantes – Rabat
Rachida Roky, Présidente	Réseau de Lecture au Maroc
Asma Lebbar, Présidente	Fondation Banque Populaire
Abderrahman Hansal, ex-président	Association d'Appui aux Bibliothèques Rurales
Aziz Daddane	Dirigeant d'entreprise (S2M), écrivain et acteur associatif S2M, Aleef
Fouad Chafiqi, Directeur des curriculums	Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Benaissa Zarhbouch, Directeur du Laboratoire des sciences cognitives	Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès
Driss Khrouz	Ancien Directeur de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma